Alors que les débats débats sur le statut de la cigarette électronique dans le cadre de la directive tabac menés par la commission et le conseil européen sont au point mort, l'AIDUCE adresse une lettre à l'ensemble des députés européens pour demander une concertation associant utilisateurs, scientifiques chercheurs et professionnels de santé afin de définir une réglementation pérenne et impartiale.

Madame, Monsieur le député,

Le 8 octobre vous avez déterminé l'orientation de la législation européenne appliquée à la cigarette électronique, dans le cadre de la directive "tabac". En dégageant une large majorité s'opposant à sa médicalisation exclusive, vous avez notamment préservé ses chances de continuer à se présenter comme une alternative réelle et sérieuse au tabagisme qui emporte avec elle tout le bénéfice de la réduction du risque de santé, manifeste et avéré.

Malheureusement, le 3 décembre, tous les indicateurs, tous les signes émanant du Conseil et de la Commission montrent que la situation européenne de la cigarette électronique se trouve dans une impasse. Les modifications de son statut à l'échelle de l'Union au travers de l'art. 18 ne peuvent conduire qu'à une chose, dans le cas présent : la manifestation du mépris flagrant qu'entretiennent les institutions à l'égard de l'intérêt des citoyens vapoteurs et fumeurs, au plus grand bénéfice de l'industrie du tabac. En démocratie, les représentant du peuple ne peuvent légiférer aussi manifestement contre son intérêt évident, quand l'alternative vaporeuse permettrait d'offrir une chance sérieuse de les sauver tous d'un décès prématuré et douloureux.

Les institutions Européenne ayant fait la démonstration publique de leur incompétence en ce domaine, de lourdes présomptions à charge pesant sur la collusion de la présidence Lituanienne avec les grands noms de l'industrie du tabac, l'impartialité et la sérénité des débats ne sauraient désormais être assurées. L'Aiduce, mouvement citoyen responsable, défenseur des utilisateurs

de cigarette électronique et émanation de l'expérience des vapoteurs dont elle cristallise la somme des connaissances empiriques, réclame :

- Que toute référence, que toute assertion ayant pour objet la régulation de la cigarette électronique et son commerce soit immédiatement exclue du projet de directive "tabac".

- Qu'un travail de fond, associant utilisateurs, scientifiques chercheurs et professionnels de santé soit conduit conjointement dans les meilleurs délais, à fins de définir en toute impartialité un cadre juridique stable qui soit réellement bénéfique aux populations concernés.

- Que finalement la cigarette électronique puisse être considérée avec pragmatisme et équité, en ce sens qu'elle constitue une alternative réelle et salutaire à l'usage de tabac fumé : "ni médicament, ni produit du tabac, mais produit de consommation courante judicieusement réglementé".

La réduction du risque de santé est à cet égard un enjeu majeur en Europe et dans chacun des pays membres de l'Union. Quand un fumeur sur deux décède prématurément du fait de son tabagisme, ne pas reconnaître sa réalité participe d'une démarche criminelle. La liberté de choix et d'autodétermination des citoyens européens doit être préservée, notamment et particulièrement quand les indicateurs de la littérature scientifique laissent entrevoir que la cigarette électronique n'est associée à aucun risque sanitaire sérieux et avéré.

L'heure n'est plus aux atermoiements, aux tergiversations stériles et aux gesticulations douteuses. Il est temps d'entériner la possibilité qu'à terme et hors de toute contrainte, un monde sans tabac fumé puisse voir le jour grâce à la cigarette électronique.

Votre soutien est essentiel à cette dynamique. Ne décevez pas vos électeurs.

Brice Lepoutre

Président de l'AIDUCE
Association Indépendante Des Utilisateurs de Cigarette Electronique